



**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINTE-CROIX  
Séance du jeudi 18 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit septembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le onze septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Pascal TAUPIAC (pouvoir à Frédéric ORGUEIL), Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETTES.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	1	8

N°2025-07-07

**3.5.1**

**PATRIMOINE : COMMODAT GAEC LARROQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AI 169 ; AC 220 et AI 218. Il précise que ces parcelles sont exploitées et entretenues par le GAEC DE LARROQUE dans le cadre d'un contrat de prêt à usage ou commodat dont la validité a expiré.

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle AC 220 d'une superficie totale de 27 282 m<sup>2</sup> a fait l'objet d'une demande par les associations communales de la mise à disposition totale de la parcelle en contrat de prêt à usage ou commodat. Il précise également qu'un contrat de prêt à usage ou commodat est signé avec l'association MISS TERRE pour l'usage des jardins partagés d'une superficie de 7 500 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de signer un nouveau commodat d'un an avec le GAEC DE LARROQUE afin de poursuivre l'exploitation et l'entretien des parcelles AI 169 d'une superficie de 410 m<sup>2</sup> – partie de parcelle parking du cimetière et AI 218 d'une superficie de 5 996 m<sup>2</sup>.

Ce contrat de prêt « essentiellement gratuit » sera établi pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 années consécutive, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par courrier 1 mois avant l'échéance en cours.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés de :**

- ✓ **VALIDER** le renouvellement du commodat avec la GAEC DE LARROQUE

République Française  
*Liberté - Égalité - Fraternité*

✓ **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 18 septembre 2025

Le Maire,  
Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance  
Nathalie CALMELS